

Nombre de membres afférents au Conseil : 10
Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents à la séance : 9
Date de la convocation : 18 mai 2018

L'an deux mil dix-huit et le 2 juin, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Gilles CHARPY-PUGET, Maire.

Présents : Mesdames Armelle CHAPUIS-TILMAND, Karine RATTEZ et Sandrine DUTARTRE, Messieurs, Bernard MOINE, Lionel CHEVALIER, Maxime RENARD, Cédric CREMONA, et Christophe POINT.

Absents excusés : Mr Thibaut GUILLEMAUD

Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Le procès-verbal de la réunion du 07 avril 2018 est lu et adopté à l'unanimité.

Devis travaux voirie :

M. MOINE Bernard explique que trois entreprises ont été consultées pour la réfection du Chemin des Rosiers, Chemin de Beaumont et Chemin du Bois de Buis :

- GUINOT : 44 035,92 € TTC
- EIFPAGE : 31 009,20 € TTC
- DE GATA : 39 588,60 € TTC

Après avoir délibéré, c'est l'entreprise Eiffage qui est retenue. Les travaux débuteront en septembre.

Une réflexion est en cours pour la limitation du tonnage rue des Moines.

Deux panneaux « info » seront achetés d'occasions pour les entrées d'agglomération.

Point sur le projet d'isolation de la salle des fêtes et du local « four à pain » :

Mme Rattez Karine précise que la déclaration préalable a été déposée pour le projet d'isolation de la salle des fêtes. Un marché à procédure adapté (MAPA) sera prochainement lancé en vue de la sélection des entreprises.

Le projet estimé à 80 00 € HT est subventionné par la DETR : 24 750 €, le Conseil Départemental : 18 750 € et la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois : 18 250 €. Les travaux débuteront fin septembre.

Le local à proximité du four à pain a été renové par des bénévoles. La commune a pris en charge les matériaux et les devis artisans pour un montant de 3 935 € TTC. Le Conseil municipal remercie les bénévoles qui ont participé au chantier. L'Association Cruzille patrimoine se chargera des finitions intérieures.

Création commission PLUI :

Une commission composée de tous les membres du Conseil Municipal se réunira prochainement afin de travailler sur ce document d'urbanisme.

DM n° 1 :

M. Le Maire explique qu'afin de régler les factures d'achat de matériel (tondeuse), il convient de prendre une décision modificative afin de modifier les crédits d'investissement comme suit :

Compte 2313 : -500 € compte 2158 : + 500 €

Délibération frais scolaires OGEC de St Valérien :

M. le Maire explique que la commune de Cruzille a dénoncé la convention qui avait été passée le 15 février 2011 avec l'OGEC St Valérien, et qu'il avait été décidé que pour l'année scolaire 2017/2018 la subvention serait accordée sur la base d'un élève fréquentant le primaire des écoles publiques de Tournus. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que le montant de la participation versée sera indexé sur la base des frais d'un élève fréquentant l'école primaire publique de Tournus, conformément à l'article L442-5-1 du CGCT, soit 348 € par élève.

Délibération modificative suite à modification des numéros de deux parcelles pour échange de terrains sans soulte entre la commune et GFA GUILLOT BROUX :

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient d'annuler et remplacer la précédente délibération, en effet les parcelles aux Renardières ont été renumérotées, la contenance n'a pas variée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les modifications de numérotation des parcelles et l'échange sans soulte entre la commune de CRUZILLE, et le GFA GUILLOT BROUX ; donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte d'échange et pour recevoir cet acte au nom de la commune, précise que, avec leur accord, l'ensemble des frais liés à cet échange (géomètre, d'acte, d'enregistrement aux Hypothèques...) sera supporté par le GFA GUILLOT BROUX.

Délibération pour le lancement d'un MAPA :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de lancer une consultation pour un marché à procédure adaptée pour les travaux d'isolation de la salle des fêtes. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 80 000 € HT. Le candidat retenu sera le mieux disant. Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché ainsi que toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant total du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Délibération pour la désignation d'un délégué de la protection de données (DPD) :

Il est exposé que, à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE. Il est indiqué qu'une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Le non-respect de cette obligation pourra aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la personne morale, sanctions pouvant être très lourdes. C'est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD. Le Conseil Municipal, après ouïe de cet exposé et délibérations, approuve à 8 voix pour et 1 blanc, la désignation de M. RENARD Maxime comme Délégué à la protection des données (DPD) et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette nomination.

Questions diverses :

- ✓ Après une formation à la FREDON, l'employé municipal, Florian CURTIL, a obtenu son ceriphyto. Il propose de travailler sur l'engazonnement du cimetière afin d'anticiper l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires.
- ✓ Fusion des communes : le Conseil Municipal décide à l'unanimité de suspendre ce projet les échéances étant trop précipitées (01/01/2019), il propose que ce soit la prochaine équipe municipale qui prenne le relais.
- ✓ Fleurissement : M. Point signale que des plantations ont été faites à Sagy, aux lavoirs, au cimetière dans le bourg ainsi que le nettoyage des massifs.
- ✓ M. Renard signale que des améliorations ont eu lieu sur le site mais il existe encore des manques notamment au niveau des couleurs des titres. (224 visiteurs en moyenne par semaine)
- ✓ Tous les jeudis à partir du 07 juin, le groupement des Artisans de la Terre fera découvrir et distribuera ses produits, de 18h à 19h30, sur le parking de la salle communale.

Le Maire,
Gilles CHARPY-PUGET

